

L'Assurance Maladie de l'Yonne vous informe

Jeune adulte, je prends ma santé en main

Ce que vous devez faire pour être remboursé(e) en cas de frais de santé.

- 1) Je signale **mon adresse** à la CPAM pour une mise à jour de mon dossier ;
- 2) Je donne un relevé d'identité postal (RIP) ou bancaire (RIB) ;
- 3) Je mets **ma carte Vitale à jour** chaque fois que c'est mon anniversaire et à chaque changement de situation (déménagement, mariage, naissance, etc.) ;
- 4) J'ouvre gratuitement un compte ameli, mon dossier personnel santé, sur www.ameli.fr;
- 5) Je donne mon numéro de portable et une adresse mail valide pour être contacté plus facilement et rapidement en cas de besoin ;
- 6) Pour être remboursé(e), je dois bénéficier de droits : chaque année, je demande une aide pour mes futures dépenses de santé :
 - la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, la CMU-C ;
 - l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire en Santé, l'ACS
- 7) Je dois **faire une demande de renouvellement de CMU-C ou ACS chaque année.**
Date à noter :/...../..... => à refaire l'année prochaine :/...../..... (anticipation conseillée)
- 8) Je peux vérifier mon dossier à tout moment avec **mon compte ameli** : adresse, demande de carte européenne, demande par mail, suivi des remboursements, info santé, etc.
- 9) **Sur ameli.fr**, je peux :
 - a. trouver un professionnel de santé et connaître ses tarifs ;
 - b. bénéficier de conseils en santé.
- 10) Mon parcours d'assuré : pour mieux gérer ma santé, **je déclare un médecin traitant** au préalable.
Un problème pour trouver un médecin traitant ? J'en informe **le conciliateur** de la CPAM.
- 11) **Un problème pour payer mes soins de santé ?** Des soins dentaires, une prothèse, ...
L'Assurance Maladie m'aide financièrement à me soigner. Il existe un dispositif d'aides, les « prestations extra-légales ». Mon dossier est étudié et je suis accompagné.
- 12) Le Service Social de l'Assurance Maladie apporte un accompagnement en cas de besoin, j'appelle le **36 46** ou j'écris.